



**Allocution
du Secrétaire général parlementaire
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
M. Jacques Krabal**

**Conférence commune de l'AOMF et de l'APF à l'occasion
des 30 ans de la Convention internationale des Droits de
l'enfant**

***Les droits de l'enfant, une priorité pour les Parlementaires et les
Médiateurs de la Francophonie***

Rabat - 23 octobre 2019

Monsieur le Président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc,
Monsieur le Président de la section marocaine de de l'APF,
Monsieur le Président de l'AOMF et Médiateur du Royaume du Maroc,
Monsieur le Défenseur des Droits de la République française, Cher Jacques Toubon,
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,
Madame la chargée de Mission coordination des réseaux institutionnels de la Francophonie et de l'APF à l'OIF,
Mesdames et Messieurs les Médiateurs et Ombudsman de l'espace francophone,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs, chers Collègues et honorables hôtes et honorables invités,
Et chers amis francophones,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de m'exprimer à l'occasion de cette conférence. Un plaisir d'abord, quelques mois après notre Régionale Afrique, de retrouver Rabat, la capitale du Maroc. Rabat, l'écrin de la riche histoire de votre si beau pays qui embrasse l'avenir en regardant vers la Méditerranée, mais vous avez le cœur toujours porté vers le continent africain, à l'image du président de la chambre des Représentants de la chambre du Maroc, cher Habib El Malki, pour qui j'ai une profonde estime.

Un plaisir aussi de retrouver Jacques Toubon, lui qui a assumé de multiples responsabilités : député, auteur d'une grande loi sur la langue française, dont nous avons célébré, ensemble, le 25 ème anniversaire à l'Assemblée nationale en juillet dernier. Et aujourd'hui, Défenseur des droits de la République française. Son expérience et ses qualités humaines inspirent un profond respect et nous engagent. Merci à vous cher Jacques.

Un honneur enfin pour moi, Monsieur le Président de l'AOMF, de pouvoir représenter l'APF, ici, à l'occasion de notre deuxième conférence commune. Nous confirmons ainsi le renforcement de notre coopération avec l'AOMF, qui, depuis la signature de notre accord cadre, en 2015, lie nos deux institutions.

Je me réjouis et j'éprouve une certaine fierté de voir à quel point nous pouvons agir ensemble, parlementaires et médiateurs de l'espace francophone, pour le respect

des droits fondamentaux. Et nous devons travailler davantage ensemble et mutualiser nos connaissances. **Nous consoliderons ainsi la démocratie, si malmenée aujourd'hui.**

Nous voilà donc de nouveau réunis pour une conférence commune sur le thème « Les droits de l'enfant, priorité pour les Parlementaires et les Médiateurs de la Francophonie ».

Oui, Ce thème est une priorité pour nos deux institutions.

Et les 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'enfant sont une opportunité pour débattre et réfléchir à la fois sur les progrès réalisés et les difficultés qui subsistent. Soyons honnêtes : si le cadre théorique est universellement admis, il reste aujourd'hui à l'appliquer concrètement.

A la veille de cette célébration, il faut bien avouer que ce n'est pas tous les jours la fête pour les Droits de l'enfant dans le monde.

Les chiffres sont interpellants. Plus d'un milliard d'enfants souffrent de privation liée à la pauvreté extrême et à la guerre.

Et puis comme vous le savez, malgré les progrès médicaux et les vaccinations, les maladies, les épidémies et la faim tuent encore un enfant toutes les 3 secondes.

Certes, le recul de l'âge d'entrée des enfants dans le monde du travail est observé mais l'exploitation des enfants dans les mines et ailleurs existe encore de par le monde.

Maltraitance, enfants soldats, enfants non scolarisés malgré la généralisation de l'éducation dans les Etats, violence sexuelle, mariages forcés sont hélas toujours d'actualité.

Oui, nous devons nous, médiateurs, ONG, Etats, parlements de l'espace francophone, être à l'offensive pour que cette convention devienne une réalité pour tous les enfants. Et nous agissons. Je tiens à rappeler quelques-unes de nos actions : votre session commune de formation des collaborateurs des médiateurs membres de l'AOMF et de l'AOM, ici au Maroc en 2016 et à l'APF en ce qui concerne les enfants

sans identité qui nous apparaît comme la clé de voûte du respect de cette convention car **donner des droits à un enfant, c'est le reconnaître comme un être à part entière et le considérer comme citoyen.**

Ce thème est débattu depuis 2000 au sein de notre assemblée. Il est maintenant devenu un axe essentiel de notre nouveau cadre stratégique et le fil conducteur de nos travaux depuis 2018. Toutes les commissions et tous les réseaux de l'APF y travaillent.

Il trace un cap à atteindre par une intégration régionale, décentralisée et maintenant les actions concrètes sont là :

- un projet pilote en partenariat avec l'ONUSIDA, l'UNICEF et l'OIF au Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal et le Mali,
- et une **première loi-cadre** de notre assemblée adoptée lors de notre session plénière à Abidjan en juillet dernier . Nous sommes là avec cette loi réellement au cœur de notre action politique de parlementaires.

Elle a pour objectif d'appuyer nos parlements membres à légiférer sur l'établissement des registres d'état-civil dans leur pays.

Mais il ne s'agit pas d'imposer. Il s'agit d'accompagner le renforcement des droits humains et de la démocratie en respectant la souveraineté des Etats, l'histoire et l'évolution des pays.

L'objectif, vous l'avez compris, est une meilleure coordination des actions législatives dans l'ensemble de l'espace francophone pour mieux prendre en compte les besoins des populations, gagner en souplesse et flexibilité pour mieux appréhender les perspectives de développement, favoriser les échanges et les coopérations intra-régionales.

C'est donc notamment le cas pour le scandale des 250 millions d'enfants sans identité.

L'objectif, c'est l'établissement des registres d'état-civil fiables, gratuits et pérennes.

Faire de l'espace francophone le premier espace mondial à zéro enfant sans identité, est ambitieux mais possible. La réussite repose d'abord sur une détermination politique commune : États - gouvernements et parlements.

Et j'ai le plaisir de vous annoncer que Madame Louise Mushikiwabo s'est engagée à faire de l'établissement des registres d'état-civil la grande cause de la Francophonie en 2020.

La mise en œuvre réelle et pérenne repose aussi sur une architecture institutionnelle solide et une organisation décentralisée dans chaque pays avec la nécessité de développer la formation des officiers d'état-civil sur tous les territoires, même dans les villages les plus reculés. L'appui du numérique est un atout indéniable.

Mais il faut aussi que les États consacrent l'état-civil **comme le premier droit fondamental** pour chaque enfant mais aussi **comme l'acte fondateur de l'unité nationale, et l'outil indispensable au développement économique de leur pays.**

La Cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des états-civils à Lusaka (Zambie) en octobre dernier a d'ailleurs consacré l'état-civil comme une donnée fondamentale pour permettre des recensements et aboutir à des statistiques appropriées et adéquates pour l'aménagement des infrastructures mais aussi pour le développement du commerce, l'économie ainsi que l'aménagement des pays.

L'état-civil a été confirmé comme **condition préalable et essentielle à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Zone franche continentale africaine.**

L'Union africaine affirme donc que l'état-civil ne consiste pas simplement à donner par écrit un nom, une date et un lieu de naissance à un individu mais qu'il est l'acte initial de l'organisation de la vie en société et l'élément fondamental de la réussite des objectifs économiques poursuivis.

C'est une bonne nouvelle pour chaque enfant de l'Union africaine et en premier lieu pour l'éducation des jeunes filles.

Je suis convaincu que les registres d'état-civil sont les fondements d'un Etat moderne et les fondations solides à tout Etat de Droit et au respect de la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Ils permettent en effet la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, et l'identifie pleinement comme usager des services publics, que ce soit pour la santé, l'école ou l'action sociale... Tous ces thèmes seront abordés lors de notre conférence commune.

Oui, éducation, prévention en direction des enfants mais aussi des parents sont au cœur de notre volonté politique à l'APF.

Au-delà de cette volonté qui nous anime dans l'espace francophone, nous devons aussi être plus vigilants quant au contrôle du respect de cette convention. Ces contrôles doivent être mis en œuvre en lien, bien évidemment, avec le comité des Droits de l'enfant des Nations-Unies qui est chargé la bonne application par la CIDE.

Même s'il n'y a pas de sanctions prévues, nous devons, nous APF et AOMF, pouvoir débattre de leurs avancées ou de leur recul pour mieux peser et dénoncer toutes les défaillances. C'est ainsi que nous irons vers la mise en œuvre effective de la convention internationale des Droits de l'enfant.

Voici un nouvel axe d'action que nous pouvons réaliser ensemble, Médiateurs et Parlementaires de l'espace francophone, pour que 2019 soit une nouvelle étape à la mise en œuvre **effective** de la déclaration internationale des Droits de l'enfant .

Pour conclure, je souhaite que les mots de Kofi A. Annan guident nos réflexions :
« Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. »

C'est ce à quoi nous nous attacherons pendant ces deux jours. Nous tous savons que les droits ne sont pas éternellement acquis et qu'ils demeurent fragiles dans ce monde en ébullition. Alors, pour nos enfants et l'avenir de l'humanité, redoublons d'ardeur. Nos enfants ont besoin de nous.

Merci à vous tous.